

Instrument de mesure de la température : **Faits** concernant la sécurité

Pour limiter la propagation de la COVID-19, l'ACSTA est tenue par la *Loi sur l'aéronautique* de vérifier que la température des passagers et des non-passagers est inférieure à une valeur donnée avant d'autoriser leur accès au point de contrôle. Cela s'inscrit dans le cadre de mesures en matière de sûreté aérienne à plusieurs niveaux du gouvernement du Canada pour protéger les Canadiens et pour aider à empêcher le transport aérien de devenir une source de propagation du virus.

Les instruments de mesure de la température qu'utilise l'ACSTA n'émettent pas de rayonnements nocifs.

Les activités de vérification de la température suivent une mise en œuvre progressive, laquelle a débuté le 30 juillet aux quatre aéroports les plus achalandés du Canada (Vancouver, Calgary, Toronto-Pearson et Montréal-Trudeau), puis le 23 septembre aux 11 autres aéroports les plus achalandés (St. John's, Halifax, Québec, Ottawa, Billy Bishop de Toronto, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Kelowna et Victoria). Les agents de contrôle travaillant à ces aéroports sont formés sur les procédures, l'équipement et la technologie de vérification de la température.

Équipement de vérification de la température

Les caméras et les thermomètres portatifs utilisés pour la vérification de température ne présentent aucun risque pour la santé des utilisateurs. Ces appareils sont dits « passifs », en ce sens qu'ils fonctionnent en lisant la chaleur émise par les personnes. Ils n'émettent aucun rayonnement nocif pour mesurer la température.

La **caméra à balayage thermique** utilisée par l'ACSTA est une caméra infrarouge à grande longueur d'onde (LWIR). Les caméras LWIR sont régulièrement utilisées dans les aéroports et les gares ferroviaires, dans les concerts, par les inspecteurs d'habitations, les pompiers et d'autres personnes dans l'exercice de leurs fonctions. Ces caméras fonctionnent en recevant et en lisant la lumière infrarouge invisible (c'est-à-dire la chaleur) émise par une personne, de la même façon qu'un appareil photo lit la lumière visible. Les caméras LWIR utilisées par l'ACSTA ont été testées et répondent aux normes de Santé Canada.

Les **thermomètres portatifs** utilisés par l'ACSTA fonctionnent également en lisant la lumière infrarouge à distance. Ces thermomètres ont été conçus pour ne prendre des mesures qu'à partir de l'artère temporale, qui est située sous la peau du front. L'exactitude du relevé de température ne peut être confirmée si la mesure est prise sur une autre partie du corps.

Respect des normes en matière de santé et de sécurité

Les deux technologies de vérification de la température répondent aux normes applicables à l'équipement établies par Transports Canada de même qu'aux normes en matière de santé et de sécurité fixées par Santé Canada.